Affiché en mairie de Frethun
le 29/03/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN

SEANCE DU LUNDI 28 MARS 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX

Convocation envoyée et affichée le 21/03/2022
Quorum : 14/15
Procurations : 1
Nombre de votants : 15/15 (sauf délibération 2022_15 / votants = 14/15)

Ville de Frethun

La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil Municipal :

2022_13 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CREER à compter du 20 juin 2022 et jusqu'au 18 septembre 2022 un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, **DE MODIFIER** temporairement le tableau des effectifs en conséquence pour cette période, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement du ou des agents affectés à ce poste et à signer les contrats (cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimum de 2 semaines et maximum 3 mois (du 20/06/2022 au 18/09/2022 inclus) et la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial (actuellement en vigueur IB367/IM340)

2022_14 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE DECLARER que le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget principal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021.

2022_15 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés et hors la présence de Monsieur le Maire D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dont les résultats sont repris ci-dessous

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
LIBELLE	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent
Résultats reportés		826 977.70 €		76 113.68 €		903 091.38 €
Part affectée à l'INV (R1068 de N-1)				200 000.00 €		200 000.00 €
Opérations propres de l'exercice (taper les dépenses et les recettes)	2 255 777.37 €	2 752 845.87 €	1 821 583.43 €	1 456 314.91 €	4 077 360.80 €	4 209 160.78 €
Totaux	2 255 777.37 €	3 579 823.57 €	1 821 583.43 €	1 732 428.59 €	4 077 360.80 €	5 312 252.16 €
Résultat global de clôture (contraction)		1 324 046.20 €		-89 154.84 €		1 234 891.36 €

Excédent financement de la section INV		-89 154.84 €	(R/D001)
Besoin de financement de la section INV			
Restes à réaliser recettes		130 680.00 €	(cf état des restes à réaliser)
Restes à réaliser dépenses		105 812.46 €	
Excédent total de financement de l'INV			
Besoin total de financement de l'INV		-64 287.30 €	(à couvrir par R1068)

Détermination du besoin total de financement de la section INVESTISSEMENT

2022_16 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ADOPTER et D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats 2021 du budget principal au budget primitif 2022, comme suit :

		BUDGET PRINCIPAL
FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE N	518 364.60 €
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES N-1 EN 002	924 046.20 €
	RESULTAT A AFFECTER	1 442 410.80 €
INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE N	203 374.77 €
	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 EN 001	-89 154.84 €
	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N	114 219.93 €
	SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N	-71 738.88 €
	EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT	42 481.05 €
AFFECTATION EN RESERVES 1068 en investissement = au minimum, couverture du besoin		442 410.80 €
REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002		1 000 000.00 €
Pour information REPORT DE L'EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT 001		114 219.93 €

2022_17 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'APPROUVER le maintien des taux d'imposition et de voter les taux suivants pour 2022

Taxe	Taux
Foncier bâti Foncier non bâti	32,42 % 20,57 %

2022_18 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'APPROUVER le budget primitif 2022 avec un vote au niveau du chapitre par section et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2022_19 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ENTERINER les montants plafonds fixés dans le document annexé à la présente délibération et **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les documents (conventions, avenants) liés à l'allocation desdites subventions.

Nature	Bénéficiaires	Type de Subvention	Montant Voté
65748	VETERANS DE L'OPEX	Fonctionnement	300.00 €
65748	Bibliothèque des patients du centre hospitalier et de l'EPHAD de Calais	Fonctionnement	300.00 €
65748	TEAM MPV 28	Fonctionnement	500.00 €
65748	LES JOUETS DE MON ENFANCE	Fonctionnement	1 000.00 €
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	Fonctionnement	10€ /Enfant soit 1210 €
65748	NATURE PROPRE	Fonctionnement	1 750.00 €
65748	CLUB DE L'AMITIE	Fonctionnement	1 900.00 €
Total			6 960.00 €

2022_20 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2022 un financement par fonds de concours d'un montant total de 25 000,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public en LED et à signer avec la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers la ou les conventions relatives à l'attribution de ce fonds de concours.

2022_21 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée en section AC n°5 d'une contenance de 562 m² à Mr DUMAIL Abel pour un prix de 101,10 € TTC/m² soit 56 820,00 € TTC pour 562m² et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les Adjoints pris dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir

2022_22 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AD n°318 d'une contenance de 45 m², de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune

La séance est levée à 19h15

Le Maire,

Guy HEDDEBAUX